

Distribution limitée

WHC-99/CONF.204/INF.12

Paris, le 7 avril 1999

Original : Français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE****CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL****BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL****Vingt-troisième session****Paris, Siège de l'UNESCO (Salle X)****5 - 10 juillet 1999****Plan d'Action pour la mise en oeuvre d'un Programme de réhabilitation
d'urgence des Réserves naturelle de l'Aïr et du Ténéré du Niger****Résumé**

Conformément aux recommandations de la 22^{ème} session du Comité du Patrimoine Mondial (décembre 1998), un plan d'action pour la mise en oeuvre d'un programme de réhabilitation d'urgence a été préparé pour être soumis à la vingt-troisième session du Bureau. Ce plan propose 6 actions à réaliser d'urgence : (i) la restauration des bases de l'ex-rébellion ; (ii) le renforcement de la capacité de surveillance ; (iii) un élevage d'autruches ; (iv) évaluation rapide de faune ; (v) formation des membres du Comité de développement et de gestion du site ; (vi) atelier sur les menaces relatives au patrimoine de la région. Les actions à entreprendre sont détaillées, les moyens nécessaires à leur réalisation indiqués ainsi que des indications concernant les agences de mise en oeuvre. Un calendrier de réalisation et des indicateurs de contrôle de réalisation sont fournis. Les crédits nécessaires pour ce programme proviendront à hauteur de 75.000 dollars du fonds d'assistance d'urgence du Patrimoine Mondial et à hauteur de 32.000 dollars des fonds de coopération technique du Patrimoine Mondial.

1. Contexte

Les Réserves Naturelle de l'Aïr et du Ténéré ont été inscrites sur la liste du Patrimoine Mondial, au titre des critères naturels ii, iii et iv, en décembre 1991 lors de la 15ème session du Comité du Patrimoine Mondial (Carthage, Tunisie).

Ce site a subi, de 1992 à 1996, les agressions de différents groupes armés, et a connu une situation de non-droit pendant laquelle la population et les ressources naturelles ont subi diverses exactions. Le site a été placé sur la liste du Patrimoine Mondial en Péril par décision de la 16ème session du Comité du Patrimoine Mondial réuni à Santa Fé (Etats-Unis, 1992).

Durant cette période troublée, le patrimoine naturel a souffert : les populations de plusieurs espèces de faune ont été réduites ou décimées, quelques espèces végétales ont subi des dégradations, des sites ont été défigurés par les ordures, etc.

Une mission d'évaluation s'est déroulée, du 18 septembre au 3 octobre 1998, sur le site du Patrimoine Mondial en péril de l'Aïr et du Ténéré (Niger). Cette mission comprenait un fonctionnaire du Centre du Patrimoine Mondial, un expert international, un représentant de l'UICN, des membres du comité provisoire de gestion du site et des représentants de l'administration nigérienne. La mission a pu constater l'état de retour au calme et l'intérêt de la population pour la réhabilitation du site et la reprise des activités économiques.

A l'issue du conflit, la situation socio-économique de la population est désastreuse, malgré d'exceptionnelles potentialités de développement durable, en particulier touristiques et agropastorales.

Depuis la fin des hostilités, deux années très pluvieuses ont contribué à reconstituer formations végétales et populations animales. Par rapport à la situation avant conflit, seule l'autruche pose un réel problème, sa survie passant par une action d'urgence immédiate pour assurer sa multiplication.

A l'issue de la mission d'évaluation de 1998, les experts ont constaté que le site continue de répondre aux critères naturels ii, iii et iv qui avaient permis son inscription sur la liste du Patrimoine Mondial naturel. Il continue de bénéficier d'une législation nationale adéquate pour sa protection. Cette législation a été renforcée par le contexte législatif récent (lois sur la décentralisation 96-05 & 06, sur le patrimoine 97-027, sur la faune 98-07). La mise en oeuvre d'un plan d'urgence permettra à ce site de recouvrer totalement son intégrité antérieure.

2. Rappel des déprédations subies par le site de 1992 à 1996

Durant la période d'insécurité, le site a subi des dégradations qui ont porté sur : les paysages, les populations animales, les formations végétales. Les infrastructures et le matériel de l'administration du site ont également subi des dégâts.

2.1. Atteinte aux paysages

Dans les huit places ayant servi de base aux rebelles, les paysages ont été dégradés par accumulation de débris, de bouteilles et de boîtes de conserves. Deux sites présentent encore respectivement 5 et 3 carcasses de véhicules 4X4 hors d'usage.

Le Comité provisoire a pu faire procéder au nettoyage des sites, grâce à une aide de l'UICN - Niger. Seules demeurent les carcasses de huit véhicules qui demandent un matériel de portage pour être évacué.

2.2. Atteinte aux populations animales sauvages

Durant le conflit, la faune sauvage a été chassée et braconnée par les groupes armés et par de nombreux braconniers nigériens ou étrangers, provoquant une diminution de certaines espèces. La capture et la vente d'animaux vivants, à destination de pays voisins comme l'Algérie et la Libye, ont également contribué à réduire les effectifs d'ongulés sauvages. Le bilan provisoire suivant a été établi, espèce par espèce, à titre indicatif :

Autruches

Les autruches ont été décimées durant la période de rébellion. Plusieurs charniers montrent que des abattages systématiques ont été pratiqués. Ces faits sont à mettre au compte des rebelles aussi bien que de l'armée et des braconniers qui ont commercialisé les produits de l'autruche (graisse, peau) en direction de l'Algérie. Bien souvent l'animal n'était abattu que pour prélever ses cuisses.

De ce fait, la population d'autruches, qui était estimée à 2.600 animaux avant le début de la rébellion (UICN, 1996:247), ne comprendrait plus qu'une cinquantaine d'individus éparpillés sur le site.

Les conditions de survie de cette espèce sont particulièrement problématiques et les responsables de la population locale souhaitent les multiplier par élevage. Un couple d'autruches est actuellement élevé dans un petit enclos, à Iférouane.

Mouflon à manchettes

Le mouflon à manchettes, espèce endémique saharienne, vit dans des zones montagneuses généralement difficiles d'accès. Durant la rébellion, la pression de braconnage ne s'est pas davantage exercée sur l'espèce qu'en période normale. Cette espèce semble actuellement bien représentée, dans tous les massifs montagneux de l'Aïr.

Gazelle dorcas

La gazelle dorcas est l'espèce d'ongulé sauvage la plus abondante dans la région. Ses effectifs avaient été estimés à 12.000 individus par l'UICN(1996) pour la période 1989-90. De 1992 à 1996, la gazelle dorcas a été l'objet d'un braconnage important tant des combattants que des braconniers civils. L'UICN a estimé à 1.500 animaux le nombre de dorcas abattues durant la période d'insécurité.

Gazelle dama

La gazelle dama, endémique saharien, est une espèce menacée. Son effectif sur le site ne dépassait pas 170 animaux avant les événements (UICN, 1996). Cette espèce fréquente des zones plus désertiques que la gazelle dorcas, surtout dans la partie orientale de l'Aïr. Les observations actuelles, faites par la population, indiquent que plusieurs troupeaux, comprenant une demi-douzaine d'animaux, existent. L'espèce ne semble donc pas avoir subi de réduction importante durant la période considérée.

Gazelle leptocère

Aucune indication n'est disponible sur cette espèce endémique saharienne, qui fréquente des zones sableuses isolées et dont les effectifs ont toujours été très faibles.

Addax

L'addax est l'espèce d'ongulés la mieux adaptée aux espaces désertiques de plaine. C'est également une espèce dont la survie in situ est extrêmement menacée par suite de la réduction dramatique de ses effectifs au cours des décennies précédentes. Son effectif était très faible avant la période d'insécurité (moins de vingt individus).

Il n'y a aucune information permettant de penser que des addax ont été tués durant la période d'insécurité. Des traces d'addax ont été vues en 1997 dans la réserve intégrale. Le Niger est le seul pays dont on ait la certitude et la preuve que l'espèce est encore présente dans son milieu naturel.

Guépards

L'espèce n'est représentée que par quelques individus sur tout le site. Il n'y a pas d'indication que des guépards aient été tués durant la période d'insécurité.

Caracal

Ce lynx continue d'exister en petit nombre dans les vallées de l'Aïr. Sa population aurait augmenté pendant la période d'insécurité.

Chacal

Ce petit carnivore est abondant dans l'Aïr et le Ténéré. Sa population serait en augmentation. De nombreux éleveurs se plaignent de dégâts causés par les chacals aux troupeaux de caprins : cette prédation pourrait être en relation avec la diminution, durant le conflit, des jeunes gazelles dorcas dont ils s'alimentent habituellement.

2.3. Dégâts subis par les formations végétales

Les espèces végétales arborées sont très fragiles en milieu désertique car elles poussent très lentement et se régénèrent difficilement. Les espèces les plus sensibles, sur le site, sont *Acacia albida* et *Balanites aegyptiaca*. Un nombre limité d'*A. albida* et de balanites a été abattu dans deux vallées, du fait de forgerons qui auraient profité de la situation d'insécurité pour régler un conflit ancien avec l'autorité. Les dégâts subis par la végétation sont donc extrêmement limités. Ces faits ne constituent en rien des dommages irréversibles, ni même des injures au paysage. Néanmoins, il conviendra de renforcer, chaque fois que possible, les sites concernés en plantant de jeunes arbres.

2.4. Dégâts subis par les infrastructures

Le gros œuvre des bâtiments construits par le projet de conservation et de développement de l'Aïr et du Ténéré, à Iférouane, n'ont pas subi de dommages durant les événements. Par contre, tout le matériel de communication, de production électrique, d'informatique et les véhicules ont disparu. De ce fait, toute action de surveillance est actuellement impossible et ce matériel doit donc être renouvelé.

3. Activités essentielles à entreprendre d'urgence

La réhabilitation du site passe par la réalisation d'une série d'activités essentielles, constituant les bases d'un plan d'action organisé financièrement et dans le temps.

3.1. Nettoyage des bases de l'ex-rebellion

Constat : la présence de troupes armées campant, durant plusieurs mois, dans plusieurs emplacements du site a laissé des traces dans le paysage (détritus, carcasses de véhicules).

Objectif : retrouver l'état de propreté antérieur du site, en supprimant les traces résultant des conflits sur le site.

Moyen : enlever les carcasses de quelques véhicules 4X4 qui se trouvent sur deux anciennes bases de la rébellion.

3.2. Reprise des activités de surveillance du site

Constat : Pendant plusieurs années, les règlements liés au statut d'aire protégée du site n'ont pas été observés. La pratique illégale de la chasse a été observée, pratiquée par les groupes armés et par des particuliers, nationaux ou étrangers. La richesse du site en artefacts archéologiques de valeur constitue également une source de convoitise pour les visiteurs peu délicats ou les professionnels du commerce d'objets archéologiques.

Objectif : Le retour à un état de droit ne peut se faire qu'en intensifiant les actions de surveillance, vis-à-vis de l'environnement (faune, flore, objets culturels).

Moyen : reprise de patrouilles terrestres régulières qu'il convient de mettre en place le plus vite possible et réorganisation du système de surveillance populaire qui existait avant le conflit.

3.3. Création d'un élevage d'autruches

Constat : L'autruche est l'espèce animale qui a le plus souffert de la période de belligérance. Ses effectifs sont passés de 2600 à une cinquantaine d'individus.

Objectif : Reconstituer rapidement la population d'autruches en conservant ses caractéristiques génétiques.

Moyens : La création d'une unité d'élevage intensif d'autruches permettra de multiplier rapidement l'espèce, chaque femelle pouvant pondre 2 douzaines d'oeufs par saison.

3.4. Evaluation rapide des effectifs de faune.

Constat : L'évaluation scientifique des effectifs de faune sauvage n'est plus réalisée depuis 1992 alors que certaines espèces ont subi des pertes importantes durant les événements.

Objectif : Une évaluation rapide des effectifs des différentes espèces animales menacées du site est nécessaire pour compléter les informations qualitatives recueillies durant la mission d'évaluation d'octobre 1998 et pour disposer d'éléments quantitatifs pour reprendre le suivi régulier du site.

Moyens : L'évaluation rapide des effectifs pourra se faire en utilisant des techniques d'évaluation scientifiquement élaborées, avec le concours actif de la population et de l'administration du site.

3.5. Formation des membres du Comité de développement et de gestion

Constat : la structure de coordination et de gestion qui existait avant les événements a continué de fonctionner, sur la base d'un volontariat, durant toute la période de rébellion. Elle a permis de conserver un contact entre la population et l'extérieur du site et de connaître rapidement les exactions perpétrées durant cette période. Ce Comité continue de répondre aux affaires courantes et de faire le lien entre les populations locales et l'administration nigérienne.

Objectif : mettre sur pied une structure fonctionnelle et reconnue légalement, soit sous la forme ONG ou GIE, afin d'organiser les activités de gestion, d'aménagement et le suivi sur le site. Ce comité succèdera au Comité dit provisoire qui a assuré le suivi du site pendant les événements.

Moyens : formation, par des stages et par la pratique, de quelques membres du comité provisoire, en matière de tourisme, de suivi patrimonial, de développement pastoral, agricole, sanitaire et social, et à la conduite de projets, de façon à constituer la base d'un Comité de développement et de gestion pour le site du Patrimoine Mondial et la Réserve de Biosphère de l'Aïr et du Ténéré.

3.6. Atelier de formation et sensibilisation au pillage des patrimoines nationaux

Constat : les zones désertiques sont vastes et difficiles à surveiller. Leurs richesses patrimoniales (naturelles et culturelles) sont convoitées par de nombreux étrangers et font l'objet d'un trafic national et international important. Ce trafic crée un préjudice important à l'ensemble de la population qui perd régulièrement ses richesses naturelles et culturelles.

Objectif : faire cesser le pillage du patrimoine naturel et culturel sur les sites de l'Aïr et du Ténéré. Sont particulièrement visés la capture et l'exportation de spécimens de faune, le ramassage ou le commerce d'objets lithiques (pointes de flèche, meules, fragments de gravure, etc.).

Moyens : sensibiliser les personnels concernés (police aux frontières, douanes, eaux et forêts, agences de voyage) dans le cadre d'un atelier permettant d'identifier les principales catégories de biens à protéger. Définir des stratégies conservatoires et des procédures répressives dans le contexte législatif et réglementaire nigérien.

4. Identifier les organismes responsables de la mise en œuvre du programme de réhabilitation d'urgence

4.1 Tutelle ministérielle :

La mise en œuvre du programme de réhabilitation d'urgence devra se faire de concert avec la Direction de la Faune, Pêche et Pisciculture (DFPP), organisme de gestion du site du patrimoine mondial. La DFPP est la direction du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement en charge de la faune sauvage terrestre et aquatique et des aires protégées.

Directeur : M. Seyni Seydou, I.E.F.

4.2 Agence d'exécution :

Pour optimiser la mise en œuvre du plan de réhabilitation d'urgence, nous suggérons que des organisations non-gouvernementales (ONG) soient associées à la réalisation de ce plan, en étroite collaboration avec l'organisme de tutelle gouvernemental et l'UICN.

L'ONG **Alliance Niger Nature (A.N.N.)** a pour vocation d'identifier et de mettre en oeuvre des projets de développement dans le cadre de la conservation de la biodiversité, de la lutte contre la désertification, dans le cadre des aires protégées du Niger. Elle dispose d'un contact avec la population qui lui permet de constituer une interface efficace pour la préparation d'un programme de recherche et de développement. L'**A.N.N.** est une ONG nouvelle qui dispose, en son sein, d'hommes et de femmes compétents dans :

- l'information, l'éducation et la communication en matière d'environnement ;
- l'intégration des savoirs locaux dans les politiques de conservation ;
- la définition de politiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, dans les zones humides (Ramsar) et dans les régions concernées par la désertification ;
- l'aménagement et la gestion des écosystèmes terrestres et aquatiques ;
- la conception et la gestion des projets de développement ;
- la conception de stratégies et de plan d'actions en matière de lutte contre la désertification.

Responsable financier : M. Harouna Ali.

4.3 Partenaire scientifique :

Il est souhaitable que les aspects relatifs à la conservation de la faune (estimations des effectifs, mise en place du suivi systématique, réintroduction des autruches) soient placés sous la responsabilité d'un organisme scientifique compétent. Le **Laboratoire de Socioécologie et Conservation de l'Université de Lyon (LSC)** dispose d'une expertise reconnue dans les domaines de la réintroduction des espèces menacées, de l'utilisation durable de la faune sauvage, du suivi écologique des milieux arides sahariens et soudano-sahéliens et de la modélisation. Il opère, depuis 1995, au Parc national du W du Niger, dans le cadre d'une convention avec la DFPP, et a mis en place le protocole de suivi écologique permanent de ce parc et des activités d'utilisation durable de la faune sauvage.

Son responsable est le Dr. Michel Le Berre (Dr. Sci, HdR).

5. Descriptif des actions

5.1 Nettoyage des bases de l'ex-rebellion

Moyen :

Utilisation d'un véhicule porteur de l'administration nigérienne pour le treuillage et le transport, à partir d'Iférouane. Les carcasses seront utilisées par les forgerons d'Iférouane pour leurs activités.

Lieu :

Iférouane et ses environs.

Prestation requise :

Fourniture du carburant et des per-diem.

Contre-partie nationale :

Prêt du véhicule de transport.

5.2 Reprise des activités de surveillance

Moyen :

La reprise des actions de surveillance vis à vis de l'environnement (faune, flore, objets culturels) et des utilisateurs malintentionnés (braconniers, pillards) pourra se faire au moyen de patrouilles terrestres qu'il convient d'organiser le plus vite possible. En raison de la dimension du site, de son isolement et des difficultés inhérentes au milieu désertique, l'utilisation d'un véhicule tout-terrain muni d'un émetteur-récepteur de radio est nécessaire. Le véhicule sera basé à Iférouane. Ses missions seront exclusivement les actions de surveillance et de suivi des ressources naturelles (faune, flore) et culturelles (artefacts et sites rupestres) du site du Patrimoine Mondial.

Lieu :

Centre de projet d'Iférouane et tout le site du Patrimoine Mondial.

Le centre d'Iférouane dispose d'un garage pour accueillir le véhicule et de bâtiments pour installer le poste émetteur-récepteur fixe.

Prestation requise :

- un véhicule 4X4 pick up.
- un émetteur-récepteur BLU embarqué sur le véhicule (portée 1000 km)
- un émetteur-récepteur BLU pour veille au quartier général du site à Iférouane
- un équipement solaire pour fonctionnement de l'émetteur au Q.G.
- un train de pneus de rechange.

Contre-partie nationale :

Le personnel de surveillance (chauffeur et gardes) est mis à disposition par la DFPP et est en poste à Iférouane depuis septembre 1998.

5.3 Création d'un élevage d'autruches

Moyen :

La création de cet élevage d'autruches est faite en réaction à une situation d'urgence. Cependant, en raison de l'intérêt économique évident d'un tel élevage, il nous semble préférable de le placer plutôt dans le domaine de l'entreprise privée (ce que permet la loi 98-07 sur la gestion de faune sauvage) que dans le secteur public gouvernemental. Cet élevage d'autruches pourra donc avoir un statut d'entreprise, de coopérative ou d'ONG. Il pourrait être associé au Comité gérant la Réserve de Biosphère de l'Air et du Ténéré. Un tel élevage peut devenir productif à partir de la troisième année. Il devra donc acquérir à ce terme une situation d'autonomie financière complète, générant ses revenus propres. La structure pourra, dès la seconde année, servir de centre de formation pour les personnes souhaitant développer des unités de production d'autruches au Niger. Elle pourrait servir de point de départ pour une structure d'exploitation artisanale des produits dérivés de l'autruche, au Niger et en exportation.

Un tel élevage étant expérimental au Niger, on peut lui assigner un objectif raisonnable de production de 500 animaux à réintroduire dans la nature, en 5 ans. Ce lâcher de 500 animaux d'élevage permettra de reconstituer, in situ, une population de 2700 autruches en 5 ans, par le

jeu de la reproduction des animaux, dès qu'ils arrivent à l'âge adulte (3^{ème} année). Cela correspond à l'estimation des effectifs de la population d'autruches, avant les évènements.

Il est indispensable que les animaux élevés appartiennent à la même souche génétique que les autruches vivant sur le site, afin de ne pas créer de problèmes d'hybridation entre sous-espèces. La production de jeunes étant destinée à être relâchés dans la nature, il est indispensable d'utiliser un mode d'élevage semi-naturel, par les parents, pour que ces jeunes apprennent les comportements nécessaires à leur survie dans le milieu naturel.

Il serait souhaitable que le centre d'élevage d'autruches soit créé à Iférouane, à proximité de l'oued, dans une zone partiellement boisée. Cet élevage devra pouvoir disposer, pour son extension, à terme, d'une dizaine d'hectares (clôturés). Il sera doté d'une construction permettant de gérer l'élevage et de réaliser les actions d'incubation, d'éclosion, d'élevage. Une construction " sans bois " d'environ 50 m2 conviendrait.

Les surfaces nécessaires à la production d'aliments pour les oiseaux doivent également être prévue, de même que l'achat de compléments alimentaires.

Retombées prévisibles de l'élevage : la visite par les touristes de cette unité d'élevage générera des revenus qui contribueront à la rendre autonome rapidement. Il en est de même de la vente des œufs non fécondés et des plumes des oiseaux élevés. A terme, la vente d'oiseaux surnuméraires permettrait d'accroître les revenus et de contribuer au développement de la région d'Iférouane.

Il sera nécessaire de recruter une personne pour assurer le démarrage de l'élevage. Un seul agent suffirait, durant les deux premières années, pour suivre l'incubation et nourrir les autruches. Il pourrait recevoir un complément de formation, en suivant un stage dans une ferme d'élevage d'autruches, dans un pays francophone.

Les responsables pourront faire appel à l'expertise du Laboratoire de Socioécologie et Conservation pour la conduite de l'élevage et la réintroduction des oiseaux dans leur milieu naturel.

Lieu :

Iférouane, à proximité du village.

Prestation requise :

Enclos : Clôture grillagée de 2 m de hauteur (bas en grillage sur 1 m complété par 3 rangs de fil galvanisé) - grillage à gd mailles (15x15 cm), 1 m de haut : 2000 m ; piquets cornières 2m : 400 ; 5 rangs de fil galvanisé (10.000 m) ; petit matériel (fils galvanisés, tendeurs, ciment, fil barbelé, outils)

Une construction sans bois de 50 m2 (4m x 12,5m) comprenant :

Une salle d'incubation pour oeufs d'autruches (10 m2)

Une salle d'éclosion (10 m2)

Une pièce technique pour les appareils et produits (10 m2)

Un bureau pour la gestion (20 m2)

Un incubateur

Un système solaire pour fournir l'énergie :

4 panneaux – 2 batteries 12 v – 1 régulateur – 1 convertisseur - éclairage

Un puits pour l'abreuvement des autruches.
Documentation sur élevage d'autruches
Compléments alimentaires
Salaire de l'agent pendant la période de démarrage

Contre-partie nationale :

Fourniture du terrain pour établir l'élevage, forage du puits dans le lit de l'oued. Fourniture des oiseaux reproducteurs.

5.4 Evaluation rapide des effectifs de faune

Objectif :

Disposer de données d'observation permettant d'estimer les effectifs des principales espèces de mammifères et oiseaux (autruches) fréquentant le site du Patrimoine mondial de l'Air et du Ténéré. Les principales espèces sur lesquelles portera le comptage sont celles citées au §2.2 du présent document.

Participants :

Le travail d'évaluation se fera sous la responsabilité scientifique du Laboratoire de Socioécologie et Conservation qui maîtrise cette activité. La recherche d'un modèle fiable et robuste d'évaluation, à partir des comptages, est également nécessaire, donc la participation et le soutien d'une équipe scientifique compétente. Le travail d'évaluation se fera avec la collaboration active des personnels de la DFPP et de l'UICN-Niger.

La population du site sera étroitement associée à cette activité par la mobilisation et la participation des délégués des vallées aux comptages. La participation d'un membre du Comité Provisoire de gestion à cette activité permettra d'affermir la formation d'un spécialiste en suivi périodique des patrimoines (§5) dans ce comité.

Méthodologie :

1. Travail de terrain :

J-20 : réunion préparatoire des participants à Iférouane pour :

Présentation du programme d'évaluation de la faune et de ses objectifs

Présentation du formulaire de prise de note et adaptation en tifinar

Définition des tâches individuelles

Programmation temporelle

J : Journée de comptage dans les différents sites retenus lors de la réunion préparatoire.

J+7 : Réunion de mise en commun des résultats à Iférouane et première évaluation.

2. Travail de laboratoire

Avant J-30 :

Préparation d'un projet de grille de prise de note sur le terrain

Préparation d'un modèle d'estimation des effectifs par espèce, pour les principales espèces de mammifères du site

Après J+7 :

Exploitation des données recueillies : évaluation des effectifs, cartographie indicative, rédaction du rapport.

Lieu :

Centre de projet d'Iférouane et vallées de l'Aïr pour l'activité de terrain.

Laboratoire de Socioécologie et Conservation pour l'activité de laboratoire.

Prestation requise :

Carburant

Vacations pour les participants

Participation expert international

Application d'un modèle d'estimation

Cartographie des observations

Rédaction du rapport

Contre-partie nationale :

Participation d'agents de la DFPP – Utilisation du véhicule prévu à cet usage (cf. ce §2) – soutien logistique à l'opération au niveau du Centre d'Iférouane.

5.5 Formation des membres du Comité de développement et de gestion du site

Objectif :

Cette formation collective est destinée aux membres de l'ancien comité provisoire de gestion du site de l'Aïr-Ténéré, afin de constituer la base d'un Comité de développement et de gestion pour le site du Patrimoine Mondial et la Réserve de Biosphère de l'Aïr et du Ténéré.

Il s'agira de faire bénéficier les membres du Comité Provisoire des moyens de formation et de la disponibilité nécessaire pour rédiger les statuts de leur structure et recevoir une formation en matière de gestion de projet, de conduite de projet, d'aménagement, de suivi périodique, etc.

Moyen :

La formation sera délivrée, au cours d'un stage organisé par l'A.N.N. à Niamey. , Cette formation sera complétée par une formation par la pratique, en associant les membres de ce comité aux différentes actions prévues dans le programme de réhabilitation d'urgence

Le stage s'adressera à 6 membres du Comité provisoire. Il comprendra : un tronc commun (suivi par tous les participants et fournissant les bases d'une approche associative des problèmes de conservation et de développement en milieu aride) et des spécialisations, en fonction des principales catégories de problèmes auxquels ce groupe sera confronté.

Cette formation par stage sera complétée par une formation par la pratique, en associant systématiquement les membres de ce groupe aux activités du Programme de réhabilitation d'urgence du site de l'Aïr et du Ténéré.

Tronc commun (une semaine) :

Conduite de projets, création d'une organisation de type ONG, stratégies de développement durable, gestion d'aires protégées, systèmes de financements.

Six secteurs prioritaires ont été identifiés (trois semaines) :

1. Conservation et valorisation des patrimoines naturels et culturels,
2. Conduite de projets en développement pastoral,
3. Conduite de projets agricole,
4. Conduite de projets touristiques,
5. Conduite de projets sanitaire et social,
6. Génie rural et Travaux publics (Infrastructures routières, Défense et restauration des sols, Microhydraulique).

Durant cette second partie du stage, les stagiaires participeront aux activités de services et d'entreprises impliquées dans les orientations définies ci-dessus.

Lieu :

Niamey

Prestation requise :

Un stage de formation intensif à Niamey.

Un complément de formation par la pratique, pour les activités prévues dans le programme de réhabilitation d'urgence (suivi patrimonial de faune, élevage d'autruches, surveillance du site, lutte contre le pillage, etc.).

Rapport de fin de stage.

Contre-partie nationale :

5.6 Atelier de formation et sensibilisation au pillage des patrimoines nationaux de l'Aïr et du Ténééré

N. b. : Cet atelier ayant fait l'objet d'une demande de financement acceptée par le Président du Patrimoine Mondial il n'est cité qu'à titre indicatif dans le plan de réhabilitation d'urgence

Moyen :

1. Atelier:

Destiné à la sensibilisation des personnels concernés par la surveillance des frontières et par les activités illégales de cueillette, ramassage, ou recel d'espèces animales, de fossiles et d'objets culturels anciens préhistoriques ou historiques. Les personnels concernés sont ceux de la police aux frontières, de la douane, des eaux et forêts et les responsables d'agences touristiques.

L'atelier comprendra les thèmes suivants :

Présentation du problème

Les législations nationale et internationale sur les patrimoines naturels et culturels

Le patrimoine archéologique (objets lithiques, céramiques, rupestres, etc.)

Le patrimoine naturel : animaux vivants et produits dérivés (cuirs, trophées, etc.)

Les attitudes à adopter par les professionnels

Les mesures à envisager et à mettre en place

Saisie du matériel pillé et création de “ musée du pillage ” à Iférouane, et dans la vallée du Niger (dont les visites pourront constituer une source de revenus pour les populations locales).

Une brochure illustrée pourrait être éditée, à l’issue de l’atelier, pour aider les agents durant les contrôles.

2. Mise en place d’un contrôle aux frontières :

A l’entrée dans le pays : information des visiteurs par panneau et dépliant –

A la sortie du pays : contrôle par personnel des eaux et forêt, en amont des contrôles de douane et de police.

Lieu :

Centre de projet d’Iférouane.

Prestation requise :

Atelier de formation – création de panneaux et de dépliants.

6. Evaluation des fonds affectés aux différentes actions

6.1 Nettoyage des bases de l’ex-rebellion

Type de crédit sollicité :

Coopération technique

Carburant et lubrifiants : 1300 \$

Perdiem : [25\$*7j*4h] 700 \$

Coût total :

2.000 \$US

6.2 Reprendre les activités de surveillance

1. Type de crédit sollicité :

Assistance d’urgence

• un véhicule 4X4 pick-up :

• un train de pneus de rechange :

4 pneumatiques 750x16 – 4 chambres à air

Total 1 :

25.000 \$

2. Type de crédit sollicité :

Coopération technique

• un émetteur-récepteur BLU embarqué sur le véhicule : 2500

• un émetteur-récepteur BLU pour veille au QG d’Iférouane : 2500

• Système d’antennes fixes émission-réception : 2500

- un équipement solaire pour fonctionnement de l'émetteur : 2500
 2 panneaux 50w/12v – 2 batteries 160Ah/12 v – 1 régulateur 150w/12v
 Total 2 : 10.000 \$
 Coût total : 35.000 \$US

6.3 Créer un élevage d'autruches

Type de crédit sollicité : **Assistance d'urgence**

Clôture (Promobat France):

- Grillage à gd mailles (15x15 cm), 1 m haut : 2000 m 200FFht/50 m 1350\$
- Fil galvanisé : 10.000 m : 46,5 FF/100 m 775\$
- Piquets cornières 2m : 400 : 28 FF/1 1870\$
- Petit matériel (fils galvanisés, tendeurs, ciment, fil barbelé, outils) et pose
 Total : 5000 \$

Une construction sans bois de 50 m² (4 m x 12,5 m ; 4 pièces)

Total : 2000 \$

Un incubateur pour oeufs d'autruches : 5000\$

Un système solaire pour fournir l'énergie (4 panneaux 50w/12v – 2 batteries 160Ah/12 v – 1 régulateur 150w/12v – 1 convertisseur 400 w/12v/220v) : 3000 \$

Un ensemble d'éclairage (10 lampes fluocompactes 11w/12v et installation) : 500\$

Une pompe à eau 12v : 500\$

Appareillage : thermomètre, hygromètre : 250\$

Petits matériel et produits : 250\$

Matériel de bureau (chaises, bureau, classeur) : 500\$

Documentation sur élevage d'autruches 500\$

Salaire agent (24 mois à 250 \$) 6000\$

Formation du responsable : 5000\$

Complément alimentaire sous forme de granulés : 3500\$

Transport du matériel Niamey-Iférouane : 3000\$

Coût total : 35.000 \$US

6.4 Evaluation rapide des effectifs de faune

Type de crédit sollicité : **Assistance d'urgence**

Activités de terrain :

Carburant déplacements de terrain = 2500 \$

Vacations pour les participants locaux : 10\$ x 5 j x 90 = 4500\$

Reprographie : 550 \$

Participation consultant scientifique international
Vol international : 1000 \$
Perdiem : Hors Niamey 1000\$ - Niamey = 450\$
Participation observateur UICN 1000\$
Trajet Niamey Iférouane/r : (carburant et lubrifiant) = 1000\$
Total terrain = 12.000\$

Activités de laboratoire :

Préparation d'un formulaire d'observation
Préparation d'un modèle mathématique d'estimation
Exploitation des données
Cartographie des observations
Rédaction du rapport
Total labo : 3000\$

Coût : 15.000 \$US

6.5 Formation des membres du comité de développement et de gestion du site du Patrimoine Mondial

Type de crédit sollicité : **Coopération technique**

Encadrement des stagiaires : (honoraires consultants nationaux pour formation par stage, séjour dans services) : 6500\$

Déplacement Iférouane - Niamey et retour de 6 personnes : 3000\$.

Prise en charge des frais de séjour à Niamey (per diem : 25\$ x 30j x 6h) = 4500\$

Locaux de stage : 1000\$

Reprographie et fournitures didactiques : 1000\$

Frais généraux ANN : 2000\$

Coût : 20.000 \$US

6.6 Atelier de formation et sensibilisation au pillage des patrimoines nationaux

Type de crédit sollicité : **Formation**

Coût : 20.000 \$US

Budget déjà accordé par le Président du Comité du Patrimoine Mondial.

6.7 *Récapitulation*

Action	Montant (US \$)	Budget
1. Nettoyage des bases	2.000	Coopération technique
2. Surveillance		
Véhicule	25.000	Assistance d'urgence
Télécommunication	10.000	Coopération technique
3. Elevage Autruches	35.000	Assistance d'urgence
4. Evaluation Faune	15.000	Assistance d'urgence
5. Stage Comité Développement	20.000	Coopération technique
6. Atelier de formation	20.000	<i>Formation</i>
Total	127.000	

7. Calendrier de mise en oeuvre du programme de réhabilitation d'urgence

Le plan d'urgence pourra démarrer dès son approbation par le bureau du comité du patrimoine mondial lors de sa 23^{ème} session, en juillet 1999.

Les crédits d'assistance d'urgence pourront être approuvés par le bureau et permettront d'entreprendre les premières actions dès ce moment (juillet 1999).

Les crédits sollicités au titre de la coopération technique pourront être approuvés par le Comité, lors de sa 23^{ème} session de décembre 1999, et mis en oeuvre dès le 1^{er} janvier 2000.

7.1 *Nettoyage des bases de l'ex-rebellion*

Type de crédits sollicités :

Coopération technique.

Durée de réalisation : une semaine.

Moment : Janvier 2000.

7.2 *Reprendre les activités de surveillance*

Type de crédits sollicités :

Assistance d'urgence et Coopération technique.

Obtention des moyens :

Livraison du véhicule : automne 1999

Livraison du matériel électrique et radio : fin janvier 2000.

Mise en place après obtention des moyens : un mois.

7.3 *Créer un élevage d'autruches*

Type de crédits sollicités : **Assistance d'urgence.**

Acquisition du matériel : commande : juillet 1999 – livraison : octobre 1999

Construction du bâtiment d'élevage : début, octobre 1999 ; fin janvier 2000

Construction de l'enclos : octobre 1999 à novembre 1999

Capture de reproducteurs : début 2000.

7.4 *Evaluation rapide des effectifs de faune.*

Type de crédits sollicités : **Assistance d'urgence.**

Période : Cette évaluation pourrait prendre place au printemps 2000 (mars ou avril). En effet, le printemps est une date favorable à ce type d'activité car les journées sont assez longues pour les observations et les températures ne sont pas trop éprouvantes pour les observateurs.

Préparation de modèles d'évaluation au laboratoire : octobre et novembre 1999.

Travail de terrain : du 1^{er} mars au 15 avril 2000 (un mois).

Exploitation des données et rapport : 15 avril au 15 mai 2000.

7.5 *Formation des membres du Comité de développement et de gestion*

Type de crédits sollicités : **Coopération technique.**

Disposition des crédits : décembre 1999-04-30

Début du stage : Lundi 3 janvier 2000

Durée : 1 mois.

7.6 *Atelier de formation et sensibilisation au pillage des patrimoines nationaux*

Type de crédits sollicités : **Formation.**

Durée : 1 semaine

Moment : Automne 1999.

Lieu : Centre de projet d'Iférouane.

7.7 Chronogramme

Action	IX-99	X-99	XI-99	XII-99	I-00	II-00	III-00	IV-00	V-00	VI-00	Contrôle
1. Nettoyage des bases					X						x
2. Surveillance						X					x
Véhicule	X										x
Télécommunication					X						x
3. Elevage d'autruches	X										x
4. Evaluation de la Faune	x	x				x	x	x			x
5. Stage Comité Développement					x						x
6. Atelier de formation	x										x

8. Indicateurs et instruments de contrôle de la réalisation du programme.

Le contrôle sera réalisé par constat de l'existence de différents produits issus de la réalisation des actions prévues dans le plan de réhabilitation d'urgence.

8.1 Nettoyage des bases de l'ex-rebellion

Les huit carcasses sont visibles à Iférouane.

Moment du contrôle : à partir du 1^{er} juin 1999.

8.2 Reprise des activités de surveillance

Accusé de réception du véhicule (septembre 1999) et du matériel de télécommunication (février 2000). Préparation d'un programme de surveillance.

Mise en place après obtention des moyens : un mois.

Moment du contrôle : à partir de 1^{er} juin 2000.

8.3 Créer un élevage d'autruches

Enclos et bâtiment d'élevage réalisés (mars 2000) – reproducteurs installés (avril 2000). Structure de l'élevage en place, avec des responsables (février 2000).

Moment du contrôle : à partir du 1^{er} juin 2000.

8.4 Evaluation rapide des effectifs de faune.

Travail de terrain courant printemps 2000 (mars ou avril).

Estimation et rédaction du rapport : fin mai 2000

Moment du contrôle : à partir de 1^{er} juin 2000.

8.5 Formation des membres du comité de développement et de gestion

Stage de formation à Niamey (janvier 2000)

Rapport de fin de stage

Moment du contrôle : à partir de 1^{er} juin 2000.

8.6 Atelier de formation et sensibilisation au pillage des patrimoines nationaux

Réalisation : automne 1999.

Rapport de fin de l'atelier.

Moment du contrôle : à partir de 1^{er} juin 2000.

9. Conclusions

En suivant les recommandations du 22^{ème} Comité du Patrimoine Mondial, le programme de réhabilitation d'urgence, nécessaire pour retirer le site de l'Aïr et du Ténééré de la liste du patrimoine mondial en péril, comprend 6 actions convergentes. L'une de ces actions (action 6 "Atelier de formation et sensibilisation au pillage des patrimoines nationaux") a déjà été approuvée par le Président du Comité du Patrimoine Mondial et financée à hauteur de 20.000 dollars. Le reste du plan pourrait être mis en œuvre en combinant des fonds d'assistance d'urgence (à hauteur de 75.000 dollars) et des fonds de coopération technique du Patrimoine Mondial (à hauteur de 32.000 dollars).

Le plan d'action comprend un descriptif des actions à réaliser, une évaluation des coûts et propose un calendrier pour la mise en œuvre de ce programme ainsi que des indicateurs permettant d'en tester la réalisation.

En conséquence, nous suggérons qu'après approbation du programme de réhabilitation d'urgence, le Bureau approuve le montant de 75.000 dollars, sollicité au titre du fonds d'assistance d'urgence, et que le Bureau recommande au Comité du Patrimoine Mondial d'approuver, lors de sa 23^{ème} session, le montant de 32.000 dollars sollicités au titre de la coopération technique.

Selon le planning proposé, ce programme de réhabilitation d'urgence pourra être achevé courant mai 2000 et sa réalisation complète pourra être constatée pour la réunion du Bureau, en juillet 2000.

Le bureau pourrait souhaiter proposer au Comité une recommandation de retrait du site de l'Aïr et du Ténééré de la liste du Patrimoine mondial en péril et s'inspirer du texte suivant :

Suite à la fin de la situation d'insécurité dans la région de l'Aïr et du Ténééré et au constat que l'accord de paix signé entre les ex-rebelles et le gouvernement nigérien est bien respecté, depuis 1996 ;

Suite aux résultats de la mission Centre/Etat partie/UICN sur le site, entreprise du 21 septembre au 3 octobre 1998 qui avait constaté que le site continue de répondre aux critères qui ont permis son inscription sur la liste du Patrimoine Mondial naturel en 1991 ;

Suite à la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation d'urgence qui va démarrer en juillet 1999 et s'achèvera en mai 2000 ;

Le Bureau recommande au Comité de retirer le site de l'Aïr et du Ténééré de la liste du Patrimoine en péril.